

VILLE D'ARDENTES

**AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE  
OU D'UN DISPOSITIF PUBLICITAIRE LUMINEUX**

**ARRETE N° URB-95-2024**

Demande n° AP 36005 24 N0004 déposée le 31/10/2024 pour l'installation d'une enseigne non lumineuse  
Sur un immeuble sis 21 Avenue de Verdun - 36120 ARDENTES  
Par..... LA PAUSE GOURMANDE D'ANNALIA  
Représenté par ... .. Amélie AVELINE  
Demeurant à 21 Avenue de Verdun – 36120 ARDENTES

**LE MAIRE DE ARDENTES**

VU la demande susvisée ;  
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles R 581-1 et suivants ;  
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Châteauroux Métropole du 13 février 2020, modifié par délibération du 10 mars 2022, exécutoire le 28 mars 2022 ;  
VU l'élection du Maire et des Adjointes le 27 mai 2020 ;

**A R R E T E**

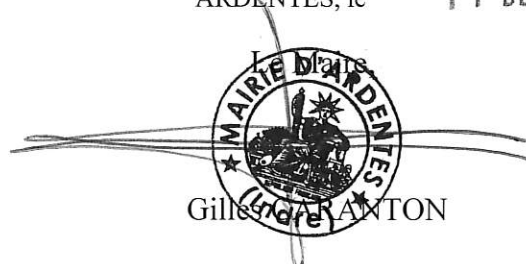
**SOUS RESERVE DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS ENONCEES CI-APRES**

**ARTICLE UNIQUE** : Le pétitionnaire est **AUTORISÉ** à exécuter les travaux décrits dans la demande susvisée.

Certifié exécutoire  
Transmis à la préfecture le : . . .  
Publié, affiché ou notifié : . . .  
Pour le Maire, l'agent délégué

*Isabelle ASLANBEQ*  
*Murphy*

ARDENTES, le 11 DEC. 2024



**IMPORTANT :**

Cette autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers.  
Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de celui-ci.